

CACES[®] R486 / INITIAL

PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNEL

(Selon recommandation R486 CNAMTS Groupe A et/ou B)

OBJECTIF DE FORMATION :

Obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES R486[®]).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Être capable :

- D'appliquer la réglementation R486,
- D'appliquer les consignes de sécurité,
- D'effectuer l'entretien courant,
- De manipuler une PEMP.

METHODES PEDAGOGIQUES

Méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne amenée à conduire un chariot élévateur.

PRE-REQUIS

- Être âgé de plus de 18 ans,
- Appréhension de la langue française (parler, lire, écrire),
- Être médicalement apte,
- Formation préalable port d'EPI contre les chutes de hauteur.

RECYCLAGE : Recyclage tous les 5 ans

MATERIEL :

- Ordinateur et vidéo projecteur,
- Vidéos,
- Livret de fin de stage.

ENCADREMENT :

- La formation est dispensée par des formateurs expérimentés et possédants plusieurs années d'expérience des formations dans ces domaines.

DUREE : 3 à 4 jours *

**En fonction du nombre d'engins et du niveau de pratique*

DATES :

Sessions inter : Voir calendrier

Sessions intra : A définir

HORAIRES

8h30– 12h00 / 13h00-16H30

LIEU

En centre certifié CACES ou site*

**Si l'entreprise dispose des pré requis de mise en place des tests conformes à la R486*

EFFECTIF :

Sur site : 6 personnes / Testeur

COUT (non assujetti à la TVA)

Inter : Nous consulter

Intra : Nous consulter

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



EVALUATION :

Une évaluation à chaud sera conduite et permettra de mesurer le niveau de satisfaction immédiate du participant.

VALIDATION :

Attestation de formation et, en cas de réussite aux tests, délivrance du CACES® R486 pour les catégories visées. Les tests sont effectués **par un testeur certifié.**

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.

LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Sensibilisation des stagiaires au risque électrique et agir de façon préventive,
- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Réflexion et échanges collectifs, mises en situation et cas pratiques sur site.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Tout travailleur amené à utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnel doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998. Le respect de ces prescriptions impose donc :

- 1- Que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de la plate-forme élévatrice mobile de personnel concernée, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire
- 2- Que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée
- 3- Qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de la plateforme élévatrice mobile de personnel concernée, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées
- 4- Que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation
- 5- Que son employeur lui ait délivré une autorisation de conduite pour la plate-forme élévatrice mobile de personnel concernée.

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.

PROGRAMME :

THEORIE

Connaissances générales

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur,
- Rôle de l'Assurance Maladie (Dispositif CACES®),
- Rôle et responsabilités du conducteur,
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels,
- Port des EPI.

La technologie de la PEMP

- Les différentes sources d'énergie des PEMP,
- Connaissance des données techniques et mécaniques des PEMP,
- Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques des PEMP,
- Les dispositifs de sécurité Le centre de gravité – Polygone de sustentation,
- La maintenance - Consignes d'entretien.

La sécurité

- La sécurité dans l'entreprise,
- Les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie,
- L'identification des pictogrammes,
- Les règles particulières applicables à la conduite des PEMP,
- Rôle de l'accompagnant,
- Balisage de la zone de travail, vérifications journalières.

PRATIQUE

La pratique et le contrôle des connaissances

- Prise de poste et vérifications,
- Conduite et manœuvres,
- Les manipulations spéciales,
- Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance.

TESTS CACES® : TESTS THEORIQUES ET PRATIQUES

Test théorique (QCM) et test pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance). Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

En cas d'échec au CACES® les items à revoir seront communiqués au candidat. La partie réussie reste acquise pendant 12 mois

Bilan de fin de formation

Mis à jour le 20 mars 2023